

**Résumé du discours du
Rabbi de Loubavitch Roi Machia'h Chlita
Chabbat Parachat Choftim - 7 Elloul 5751-1991**

Un prophète en notre génération

Notre Paracha commence par le verset : « Des juges et des agents, tu placeras pour toi devant toutes tes portes ». Or, nous trouvons une correspondance de ce verset dans le prophète qui traite de la délivrance : « Je restaurerai tes juges comme en premier lieu et tes conseillers comme au début (1) ». De même est-il dit dans la onzième bénédiction de la prière de la Amida que l'on prononce pendant les jours de la semaine : « Restaure nos juges comme en premier lieu et nos conseillers comme au début ».

Et selon ce qui a été dit à de nombreuses reprises et plus particulièrement ces derniers temps en ce qui concerne la déclaration et l'annonce du prince de la génération (2) : « En faisant immédiatement Techouva, nous obtenons immédiatement la rédemption ». Or, nous avons déjà accompli ceci totalement, ainsi que : « l'astiquage des boutons de l'uniforme (3) » et que nous devons : « nous tenir tous prêts (4) », et ceci a aussi été accompli, afin de recevoir le Machia'h notre juste de manière complètement immédiate. Il est clair que nous sommes actuellement au moment de la réalisation de l'objectif : « Je restaurerai tes juges... et tes conseillers (5) » et plus encore, comme *au début*, car il y a déjà un début à tout cela.

Nous devons expliquer la nuance entre les juges et les agents dans le commentaire de Rachi au début de notre Paracha : « Les juges, ce sont des hommes de lois qui tranchent le jugement et émettent des décisions alors que les agents sont ceux qui forcent les gens du peuple à accomplir ces décisions en employant la force du bâton ou la lanière afin que soit appliquée la sentence du juge » (6). Ce qui signifie que le rôle des agents est principalement d'obliger par la force les gens du peuple afin qu'ils acceptent le jugement du tribunal (7).

Selon tout cela, on peut mieux comprendre pourquoi dans le langage de la rédemption, il est dit : « Je restaurerai tes juges » et non « tes agents ». Puisque dans le monde futur, s'annule toute existence du mal et tout penchant au mal (8), et l'on aura plus besoin d'agents de l'ordre, qui obligeront les gens du peuple car tous accompliront d'eux-mêmes les directives (9). Nous n'aurons besoin que de juges qui trancheront des lois, enseigneront la Torah et donneront des directives en ce qui concerne la Torah et les Commandements aux enfants d'Israël (10). Et ils s'élèveront de niveau en niveau (11) dans la Sainteté (12).

Torah et Prophétie

Nous pouvons donner un exemple, comme montré plus haut, de la différence entre les paroles de la Torah et celles de la prophétie dont on parle dans la Parachat Choftim :

La Torah est au-dessus du monde (et a précédé le monde). La Torah est la Sagesse et la Volonté du Saint béni soit-Il, qui est au-dessus de toutes les limites matérielles, comme il est dit : « La pensée ne peut pas du tout Te saisir (15) ». Et même si la Torah est « descendue de niveaux en niveaux (16) », et s'habille dans la compréhension et dans l'intellect jusqu'à ce qu'elle soit « appelée en son nom (17) », elle reste dans toute l'essence de son existence, l'essence de la Torah qui est au-dessus de toute compréhension et de tout intellect. Ainsi, même le sens de l'action de la Torah dans le monde est principalement une source d'ordonnances et de décrets d'En-haut.

Par contre, la prophétie, même si elle aussi est la parole de D.ieu, est un dévoilement divin destiné aux créatures : « Il a dévoilé son secret à ses serviteurs, les prophètes (18) », le prophète, lui, est apte à recevoir le message en sa connaissance et dans son esprit d'un niveau où il s'unit à lui : « Ils s'habillent dans leur esprit et leur entendement par la vision prophétique, de même dans leur pensée et leur parole (19), comme il est écrit : « L'esprit de D.ieu a parlé en moi et Sa parole est sur ma langue (20) », et le sujet de la prophétie doit s'extérioriser en premier lieu par la parole, « Toute prophétie sera déclarée par l'homme et portée à la connaissance du peuple, car tel est le décret du fruit des lèvres... (21) ». Contrairement à la Torah, qui peut, de son côté, rester uniquement dans la pensée ; mais les sujets de la prophétie appartiennent principalement au monde, « Le prophète ne vient que pour nous enseigner les événements qui se produiront à l'avenir dans le monde... (22) ».

La pierre de soutènement

Jusqu'à ce que le monde entier, le monde, Olam, de la même étymologie que Elem (le voile), dans tous ses détails les plus infimes, deviendra le domaine de l'Unique et sera imprégné du seul point d'unité qui relie toute chose avec l'Unique du monde (27). Comme Il se dévoile Lui-même « en nous » grâce au « prophète comme toi que J'élèverai pour eux », le Prince de la génération « qui est tout (28) », « le juste sur lequel tient le monde (29) ».

Ceci ressemble à l'Even Hachtia, la pierre de soutènement du monde qui se trouve dans ce monde matériel (30). Elle existe toujours sans aucune altération (sans aucune altération due à son enterrement, comme l'arche sainte qui a été enfouie sous terre...). De la même façon que le

juge qui vit (éternellement) en chaque génération (comme un signe du dévoilement divin dans le monde, de manière permanent). Sur cette pierre, tient le monde, et il y a deux notions à remarquer au sujet de cette pierre angulaire : 1/ C'est un point unique 2/ Qui comprend tout en lui (le monde a été construit à partir d'elle) Dans les lettres de « Chti-Ya », le Youd fait allusion au point d'annulation de soi, le Bitoul, la soumission comme au sujet de « tes juges » et les lettres « Chta » fait allusion à l'expansion comme la forme des lettres Chine, Tav et Hé, comme au sujet de « tes conseillers ».

Et plus précisément, cette année, qui sera une année dans laquelle « Je vous montrerai des merveilles » qui contient les lettres de « Chtia » et à la place du Youd (allusion à l'année 5710-1950, l'année de la disparition de l'ancien Rabbi, le Rayats), nous trouvons un Noun et un Alef, la préparation à l'année prochaine, ce sera une année de merveilles et d'intelligence (Bina), avec la grandeur de l'intelligence du niveau de « tes conseillers » et dont la racine est dans la 'Ho'hma, la sagesse.

Dans l'époque messianique

Et puisque nous sommes à la suite du 15 Av, dont le Mazal est le lion, Arié (33), dont les initiales sont : Av, Eloul, Roch Hachana, Yom Ha-Kippourim et Hochana Rabba (34), il est une coutume Juive de souhaiter à chacun et chacune des membres du Peuple Juif et à tous les enfants d'Israël : « Que vous soyez inscrits et scellés, Ktiva Ve'Hatima Tova, Gmar 'Hatima Tova, pour une bonne et douce année matériellement et spirituellement, spirituellement et matériellement de concert, et le Saint béni soit-Il exhausera à chacun les souhaits de son cœur, chaque Juif et chaque Juive pour le bien (35) ».

Et plus particulièrement, en ce qui concerne la demande et l'exigence de chaque Juif : « Jusqu'à quand, Ad Mataï ? ». « Restaure nos juges comme autrefois et nos conseillers comme à l'origine », lors de la délivrance véridique et complète par l'intermédiaire du Machia'h, notre juste de la manière la plus immédiate Mamach.

Notes : 1/ Isaïe 1.26 2/ Kol Koré dans HaKria VeHakedoucha de Sivan-Tamouz 5701-1941 3/ Discours Sim'hat Torah 5689-1928 4/ Hayom Yom du 15 Tevet 5/ voir Likoutei Si'hot vol.9, p.105 note 74 6/ voir Rambam au début des lois du Sanhédrin 7/ Voir Sefer HaMitsvot du Rambam, Mitsva 176 8/ Soucca 52a 9/ voir Or Ha-Torah sur Choftim 10/ voir Likoutei Si'hot vol.9 p.97 11/ Ps.84.8 12/ Tanya Iguereth HaKodech fin ch.26 13/ voir Sefer HaSi'hot 5751-1991 vol.2 p.750 14/ Likoutei Torah Chir HaChirim 23d 15/ Tikounei Zohar, introduction 17a 16/ Tanya Ch.4 17/ Kiddouchin 32b, ainsi que le commentaire de Rachi 18/ Amos 3.7 19/ Likoutei Si'hot Vol.23 p.86 20/ Chmouel II 23.2 21/ Isaïe 57.19 22/ Rambam, lois des fondements de la Torah 10.3 23/ Ch.3 24/ Yoël 3.1 25/ Chemot Rabba 2.4 etc. 26/ Michlé 3.6 etc. 27/ Tanya Ch.33 28/ Rachi sur 'Houkat 21.21 29/ Michlé 10.25 30/ Yoma 53b 31/ Isaïe 51.12 32/ Isaïe 49.14 33/ Sefer Yetsira Ch.5 34/ Chlah sur son traité Roch Hachana 35/ voir Darkei 'Haïm VeChalom